



BEESAN

BEES 1^{er} degré Activités de la Natation
en contrôle continu des connaissances

S.A.F Basse-Normandie

DOCUMENT NON CONTRACTUEL SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS

La qualification des personnes assurant contre rémunération les fonctions d'animateur / éducateur sportif relève de l'article L-212.1 du Code du Sport

LE METIER

L'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) donne à son titulaire le titre de maître nageur sauveteur (MNS) et lui permet contre rémunération

- D'enseigner les activités de la natation
- D'animer,
- De surveiller les baignades,
- D'entraîner dans sa spécialité.

Le métier évolue avec les équipements et les pratiques sociales

- La surveillance des bassins est une part importante de l'activité du MNS, pas toujours captivante elle réclame une attention soutenue de tous les instants

- L'enseignement scolaire, collectif, dispensé aux élèves des écoles primaires après avoir obtenu un agrément de l'Education Nationale. Par leçons particulières données à titre individuel ou collectif. Ceci est l'aspect libéral de la profession
- L'animation : un certain nombre d'activités comme l'aquagym se sont largement développées ces dernières années et constituent maintenant une part importante de l'horaire des MNS
- Le traitement de l'eau : le MNS est garant de la sécurité sanitaire des baigneurs, pour cela il doit s'assurer que l'eau de la baignade est bien conforme aux normes en vigueur
- L'entraînement peut constituer la totalité, ou une partie de l'horaire du MNS.

LES DEBOUCHES

Actuellement les titulaires du BEESAN trouvent assez facilement un emploi. On distingue deux grandes catégories d'emploi :

- Emplois publics : dans des collectivités territoriales. Pour pouvoir être recruté puis titularisé en tant qu'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), il faut réussir le concours organisé à cet effet tous les deux ans

- Emplois privés : le diplôme du BEESAN permet de travailler directement dans toutes les structures privées.

Le titulaire du diplôme peut se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la fonction publique territoriale. Le titulaire du diplôme est reconnu comme breveté – équivalent BAFA – en séjour de vacances ou accueil de loisirs

LE DIPLOME

Diplôme : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif – 1^{er} degré – Activités de la Natation

Niveau : IV (Baccalauréat) **Code ROME** : 23133
RNCP : http://www.cncp.gouv.fr/fiche_gp.php?idfiche=2753&pays=FR

Textes réglementaires :

Référence du décret général : décret n° 91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1^{er} arrêté enregistrement)

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié

Arrêté du 20 septembre 1989 et du 30 septembre 1985 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :
Décret n°2002-615 du 26 avril 2002

Délivrance du diplôme : Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports à l'issue de la formation en contrôle continu des connaissances

VAE : les personnes ayant acquis une expérience suffisante (2400 heures sur au moins 3 ans à titre professionnel ou bénévole) en lien direct avec le BEESAN peuvent obtenir le diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

LA FORMATION

Déroulement : cursus en contrôle continu des connaissances, alternance entre le centre de formation et le stage en entreprise et inclus la formation au Tronc commun 1^{er} degré et au BNSSA

Volume horaire : 928 heures en centre et 160 heures de stage en entreprise

Lieu : Basse-Normandie

Durée de la formation : environ 9 mois

Nombre de places par session : environ 25

Dates et Tarifs : consulter la fiche idoine

1^{er} cycle

Initiation aux 4 disciplines de la natation
natation course - plongeon
natation synchronisée - water polo
Secourisme : BNSSA/PSE 1

2^{ème} cycle

U.F. 1 : Enseignement de la natation
U.F. 2 : Entraînement dans l'une des options (NS, NAP, WP)
U.F. 3 : Enseignement spécialisé : jeunes enfants, natation maternité, aquagym
U.F. 4 : Animation
U.F. 5 : Sécurité et connaissance du milieu professionnel
U.F. 6 : Hygiène et technologie
U.F. 6 : Hygiène et technologie

3^{ème} cycle

L'acquisition des 6 unités de formation et la réussite aux épreuves de formation commune du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1^{er} degré permettent l'accès au 3^{ème} cycle.

Un stage de 160 heures en situation professionnelle.

Stage en alternance en entreprise

LES ALLEGEMENTS POSSIBLES

Pour les titulaires : - de la **formation commune du BEES 1^{er} degré** (180 heures), ou du BNSSA (120 heures)

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir un **projet professionnel** en relation avec l'obtention du diplôme.

Avoir satisfait aux **épreuves de sélection** à l'entrée en formation soit :

- un 200 mètres 4 nages - une épreuve écrite Une épreuve de sauvetage Une épreuve d'entretien

Coordonnateur pédagogique : **Frédérique CROCHARD** mél: frederique.crochard@drjcs.gouv.fr

2011- 2012

LES DATES

Dossier de candidature :

Retrait à partir du 6/01/2011
Date limite de dépôt : 02/ 05/ 2011

Test de sélection : 23, 24, 25 ,mai 2011

Dates extrêmes de la formation :

Du 12/ 09 /2011 au 17 /05/2012

En centre (928h) incluant:

-Formation commune: 180 heures

-1^{er} cycle + BNSSA + Secourisme+formation permis mer : 258 heures

-2^{ème} cycle : 490 heures

3^{ème} cycle en situation professionnelle: 160 H

Jury final :18 mai 2012

LES TARIFS

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Stagiaire relevant d'un dispositif de financement (Employeur, OPCA, CIF,...)

7,80 €/heure Expl : Parcours complet : 7238,40 € - 928 heures

FORMATION INITIALE

Stagiaire sorti depuis moins d'un an (à la date d'entrée en formation) du système scolaire ou universitaire. Le financement est assuré par le Ministère des Sports.

Reste à la charge du candidat **0.60 €/heure** de formation.

Expl: parcours complet, il reste à la charge du candidat 556,80 €

- STAGIAIRE SANS FINANCEUR

: 5,20 €/heure Expl : Parcours complet : 4825,60 €-928 heures



DEMANDEUR D'EMPLOI DANS LE CADRE DU CHEQUE FORMATION (sous réserve)

Prise en charge par le Conseil Régional de Basse-Normandie.
Démarche à réaliser avec le Pole Emploi.
Nb de places limitées.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Pour des informations complètes sur les dispositifs propres à la Basse-Normandie se référer à la page "financer sa formation" du site:

www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr

**Cette formation est la dernière sous cette forme.
Elle est remplacée à compter du 1 janvier 2013 par une architecture en Unités Capitalisable,
BPJEPS ou DEJEPS**

VOS CONTACTS :

Administratif : secrétariat du SAF: Fabienne HODIESNE 02 31 52 73 32 fabienne.hodiesne@drjcs.gouv.fr

Pédagogique : Frédérique CROCHARD CTS Natation 06 82 84 23 21 frederique.crochard@drjcs.gouv.fr

Financier: Jean MALASSIGNE 02 31 52 73 30 jean.malassigne@drjcs.gouv.fr

✂ coupon à découper ou à recopier sur papier libre

DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION AU BEESAN en contrôle continu des connaissances

Coupon à retourner : Direction Régionale de la Jeunesse , des Sports et de la Cohésion Sociale de Basse-Normandie
- Creps Nord Pas de calais -S.A.F Basse-Normandie
2 place Jean Nouzille CS 55427 14054 CAEN cedex 4

NOM : Prénom :

Adresse : Téléphone :

Joindre une enveloppe format A4, affranchie au tarif 100g pour l'envoi du dossier.

Possibilité de télécharger le dossier d'inscription sur notre site Internet : www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr